



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le **20 SEP 2020**
le greffier

Greffé

N° d'entreprise : **414 009 262**

Nom

(en entier) : **Fédération Francophone Belge de Marches Populaires**(en abrégé) : **FFBMP**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue Saint Pierre, 4 4210 - Burdinne**Objet de l'acte : **Modification des Statuts et du Conseil d'Administration**

Art. 3 Le siège social de l'Association est actuellement établi à 4210 Burdinne, Rue Saint Pierre n°4 dans l'arrondissement judiciaire de Huy.

En cas de transfert, le siège sera toujours en Région de langue Française ou en région de Bruxelles-Capitale. Il sera fait exclusivement usage du Français pour les actes Administratifs de l'Association.

A remplacer par :

Art. 3 Le siège social de l'Association est actuellement établi à 5001 Belgrade(Namur), Route de Louvain-la-Neuve n°4 dans l'arrondissement judiciaire de Namur.

En cas de transfert, le siège sera toujours en région de langue Française ou en région de Bruxelles-Capitale. Il sera fait exclusivement usage du Français pour les actes Administratifs de l'Association.

DEMISSIONS :	DERCLAYE	Joseph
	DURANT	Alain
	MEURICE	Pierre

NOMINATIONS :	MEUNIER	Christian
	RAMAKERS	Eric

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).